

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 NOVEMBRE 2011

I - ADMINISTRATION GENERALE

1. SIVOM Val de Banquière : modifications des statuts

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de se prononcer favorablement sur les deux modifications statutaires du SIVOM Val de Banquière sus énoncées.

2. Métropole Nice Côte d'Azur : désignation du représentant

Monsieur Honoré COLOMAS ayant recueilli 19 (dix neuf) voix, est élu délégué de la commune au conseil de la Métropole Nice Côte d'Azur

L'ensemble des élus présents autorise Monsieur le Maire ou l'un des adjoints délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération

3. Communauté urbaine Nice Côte d'Azur – rapport d'activités (1^{er} juillet 2010-30 juin 2011) : communication

4. Activités sportives municipales : projet de transfert au SIVOM Val de Banquière

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le transfert au 1^{er} janvier 2012, de la gestion et l'organisation des activités sportives de la commune de St André au SIVOM Val de Banquière,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions administratives (conventions de mise à disposition des locaux, conventions financières).

II - FINANCES

1. Budget supplémentaire 2011

Où l'exposé de Monsieur BARRA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le Budget Supplémentaire 2011 détaillé de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	194 904,00€
Recettes	
(y compris l'excédent reporté)	1 724 506,60€
Excédent de fonctionnement	1 529 602,20€

Section d'investissement

Dépenses	3 323 980,37€
Recettes	3 248 451,54€
Déficit d'investissement	75 528,83€

Ce qui permet d'obtenir un excédent global de clôture, avec les restes à réaliser de 1 545 077,77 euros.

2. Activités culturelles 2012 : demande de subvention auprès du Conseil Général

Où l'exposé de Madame RISSO et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général, au titre des activités culturelles 2012, une aide financière de :

- 7 000 euros pour les manifestations culturelles,
- 500 euros pour la chorale municipale,
- 2 000 euros pour l'école de musique municipale
- 2 000 euros pour l'éveil musical.

3. Contrat Urbain de Cohésion Sociale : avenant N°3 pour la période 2011/2014

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'adopter l'avenant N°3 au Contrat Urbain de Cohésion Sociale, pour la période 2011/2014.
- et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Un exemplaire de celui-ci est joint en annexe.

III - DOMAINE COMMUNAL

1. Régularisation millièmes de copropriété 135 et 137 Quai de la Banquière

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'accepter la vente du lot N°12 de cette copropriété à l'euro symbolique au bénéfice des copropriétaires,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités liées à cette vente, aux frais exclusifs des demandeurs.

2. Etablissement multi-accueil intercommunal « La Grenouillère » : renouvellement de la location au profit du SIVOM Val de Banquière

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la mise à disposition de l'immeuble situé 33 Boulevard du 8 Mai 1945 à Saint-André de la Roche, au SIVOM Val de Banquière pour les besoins du service petite enfance, et plus particulièrement de la crèche intercommunale, formalisée par la signature d'une convention d'occupation dont les dispositions seront conformes à celles des précédentes conventions.

IV – URBANISME

1. Taxe d'aménagement

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de solliciter Monsieur le Président de la Communauté Urbaine pour délibérer dans les plus brefs délais afin de prévoir les conditions de reversement d'une partie de la taxe d'aménagement au profit de la commune de Saint-André de la Roche, compte-tenu des charges qui lui incombent du fait du respect des objectifs du P.L.H. communautaire, des dispositions de la Loi S.R.U. en termes de logement social et de l'instruction des autorisations d'occupation des sols

V – QUESTIONS DIVERSES

1. Cession par la SCCV PALLADIO d'emplacements réservés au P.L.U.

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'accepter la cession par la SCCV PALLADIO des emplacements réservés au projet de PLU, correspondants aux emprises de la future place publique et de l'élargissement du Chemin de Rimiez,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités liées à cette acquisition à titre gratuit, aux frais exclusifs des demandeurs.

LE MAIRE,



H. COLOMAS